



## DECLARATION FSU – CTA DU 18 JANVIER 2019

**Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

Ce premier CTA issu des élections professionnelles de 2018 se tient dans un contexte social particulier, marqué par la contestation tous azimuts des choix fiscaux et budgétaires foncièrement inégalitaires effectués par le gouvernement.

Des choix que dénonçaient la FSU il y a un an, et qui aboutissaient déjà à des retraits de moyens dans notre académie. Des choix confirmés par l'examen des chiffres que vous nous avez communiqué en vue de la préparation de rentrée 2019, puisque les moyens attribués au Premier degré sont largement insuffisants pour financer les priorités affichées par le Ministre, alors que dans le second degré l'ampleur des suppressions de postes (287) a décidé ce dernier à tenter maladroitement de les dissimuler : c'est sans doute cela « **l'école de la confiance** », une Ecole où les agents ne pourraient plus critiquer l'Institution au nom de « l'exemplarité » invoquée dans l'article 1 du projet de Loi "pour une école de la confiance" justement, et dont la FSU demande le retrait.

Dans ces conditions, comment croire que le « **grand débat national** » soit conçu pour autre chose que réduire la dépense publique et dégrader les services publics ? Le Président lui-même vient de poser cette question : quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Ainsi, les problématiques et les modalités sont strictement encadrées pour éviter toute remise en cause des choix inégalitaires déjà effectués en matière économique et budgétaire. La FSU dénonce en particulier la manière dont est présentée « l'organisation de l'Etat et des services publics », car elle induit une réflexion sur la manière de réduire « efficacement » les dépenses publiques, et non un recensement des investissements nécessaires, dans la droite ligne des travaux du Comité Action Publique 2022.

**A ce propos, la FSU réitère son opposition à toute fusion entre les académies de Lille et d'Amiens** : il n'aura échappé à personne que les services publics de proximité demeurent une attente forte de la population française, outre qu'ils conditionnent la qualité du service rendu et celles des conditions de travail des agents. La dématérialisation qui sous-tend la « révolution numérique » -vantée dans le « grand débat national »- est d'abord un moyen de réduction du champ de l'action publique, et d'accompagnement des suppressions de postes.

[...]

**Concernant les SEGPA**, nous vous demandons de rappeler aux chefs d'établissement qu'ils doivent veiller à ce que les 4 divisions SEGPA de la 6ème à la 3ème existent réellement. Les tours de passe-passe mettant en place des 6èmes inclusives déguisées sont inacceptables. De même, les psychologues, les enseignants référents...reçoivent des informations erronées sur l'existence ou non de la 6ème SEGPA, nous vous demandons d'informer ces personnels sur le fait que les SEGPA existantes ont toutes des 6ème SEGPA et que le nombre de places n'est pas limité à 8 en 6ème. Enfin, les CDOEA doivent jouer pleinement leur rôle et, dans ce cadre, aucune demande d'orientation en SEGPA ne doit être écartée avant d'arriver en CDOEA, qui elle seule, peut orienter en SEGPA.

**Pour le second degré**, notre académie est celle qui paie le plus lourd tribut aux suppressions de postes de la rentrée 2019, alors qu'elle avait déjà perdu 136 postes à la rentrée 2018. Pourtant, comme ailleurs, le nombre d'élèves dans le second degré sera en hausse avec 620 élèves supplémentaires dans les lycées généraux et technologiques et 320 dans les collèges. Par ailleurs, le rectorat minimise le nombre d'élèves en lycée professionnel en comptant sur leur départ en apprentissage.

La réforme Chatel avait dégradé les conditions d'enseignement dans les lycées, en augmentant le nombre moyen d'élèves par classe de 22,8 élèves à plus de 24 par le biais de la marge locale. **La réforme Blanquer** qui l'accentue, va encore dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des personnels, déjà à bout de souffle : les réformes accaparent de plus en plus le temps de travail.

Dans notre académie, les **disparités sociales et territoriales** seront accentuées par la mise en place de la réforme du lycée. En effet, les plus gros établissements disposent d'une offre de formation plus développée avec davantage de spécialités et d'options. Ce constat est encore plus cruel pour les petits lycées éloignés des grands centres urbains, et qui concentrent davantage de difficultés sociales. Ces écarts ne peuvent qu'être amplifiés avec la mise en œuvre de Parcoursup, qui a déjà conforté de tels contrastes.

**En tout état de cause, la carte des formations n'est finalement qu'indicative**, car il faut s'attendre à des ouvertures conditionnées par des effectifs minimum. A ce jour, nous ne disposons d'aucune visibilité sur les seuils d'ouverture et de financement des groupes de spécialités. Les seules informations dont nous disposons à l'heure actuelle sont celles fournies dans les documents préparatoires et qui montrent que le H/E en première générale prend appui sur une base de 35 élèves. Certes un abondement horaire est prévu pour compléter cette dotation, mais combien ? Sera-t-il suffisant ? La mise en concurrence des spécialités avec les options s'en trouve accentuée.

**Concernant la carte des langues vivantes**, nous ne pouvons que regretter les déséquilibres entre spécialités entraînant une forte hiérarchie au sein des LV, l'anglais maintenant voire accentuant sa place hégémonique dans la carte des langues. Quant à la répartition géographique, on constate également un fort déséquilibre entre le nord et le Pas-de-Calais en ce qui concerne les spécialités de LV hors-anglais (respectivement 12 et 5).

Malheureusement, pour toutes ces raisons et dans ces conditions, la méthode d'allocation progressive des moyens qui nous est présentée comme le fruit de recherche permanente de la plus grande équité de traitement de tous les élèves, ne nous semble avoir que des effets structurels très limités.

**En ce qui concerne les collègues**, les retraits d'heure-postes conjugués à une démographie ascendante organisent la hausse des effectifs par classe, même dans l'éducation prioritaire. Cette dégradation compromet désormais la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Les personnels sont de plus en plus fragilisés face aux effets délétères de la réforme de 2016 qui a mis en place une dotation à disposition qui veut placer les enseignements facultatifs en situation de concurrence.

Concernant le point à l'ordre du jour sur **les sections sportives scolaires**, le SNEP-FSU rappelle qu'il est toujours demandeur, en tant que syndicat majoritairement représentatif des enseignants d'EPS, de participer au comité ou commission de pilotage sur le sujet des sections sportives scolaires. Le SNEP-FSU rappelle également sa demande de réunion d'un groupe de travail traitant en premier point des postes spécifiques et en deuxième point d'un bilan des audits réalisés sur les sections sportives scolaires.

**La FSU dénonce et continuera de dénoncer ces choix budgétaires qui sont en réalité liés à un choix politique** : celui de supprimer 50000 emplois dans la Fonction Publique d'État au nom du dogme de la réduction de la dépense publique et au mépris de la réalité du terrain.

Il devient intolérable de voir les dotations se réduire d'année en année et d'entendre l'institution minimiser les effets dans les établissements, en faisant porter la responsabilité de l'échec scolaire sur les enseignants alors même qu'elle refuse d'écouter leur expertise, notamment en matière d'évaluation des élèves, mission statutaire qui ne revient pourtant qu'aux enseignants : la politique du chiffre continue de générer des pressions insupportables sur le contrôle continu du DNB via les bilans de cycle, mais aussi désormais sur les bilans trimestriels.

**L'injonction hors-sol du "100% de réussite en CP" et les pressions managériales pour imposer des modalités d'évaluation** sont davantage au service de la politique d'un ministre voulant réduire les enseignants à de simples exécutants et imposer des méthodes/pratiques pédagogiques qu'inscrites dans une logique visant à aider véritablement les élèves à réussir.

**La FSU a d'ores et déjà déposé des préavis de grève et œuvrera à la construction de toutes les actions possibles pour dénoncer et empêcher une rentrée 2019 synonyme de régression, de tri social et d'abandon scolaire.**